

# Le recours aux énergies renouvelables

La consommation énergétique du territoire s'élève à 4000 gigawatts-heure, soit une facture annuelle de 370M€ par an, qui pourra atteindre 534M€ en 2030. Elle provient à 98% d'énergies non renouvelables. A cela viennent s'ajouter les sources de pollution diverses, qui entraîne annuellement pour les habitants une exposition à une qualité de l'air moyenne 59 jours par an et à une qualité mauvaise 8 jours.

En plus de ces enjeux locaux, tant sanitaires qu'économiques, la communauté d'agglomération vise à s'inscrire dans les objectifs européens et nationaux de réduction drastique de l'empreinte carbone à l'horizon 2050. En ce sens, la communauté d'agglomération veut être un acteur exemplaire en matière de transition énergétique, afin de devenir un territoire à énergie positive.





## **Réduire la consommation énergétique totale du territoire**

A cet effet, la communauté d'agglomération se dotera rapidement après l'adoption de ce projet de territoire d'un Plan climat air-énergie territorial (PCAET), basé sur des mesures chiffrées de la situation actuelle (bilan carbone, gaz à effet de serre, polluants...) et sur un plan d'actions concrètes et multithématiques pour les réduire.

L'élaboration concomitante d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement et d'un plan air viendront rendre concrètes pour les conditions de vie des habitants des habitants les engagements du territoire inscrits dans le PCAET.

Afin de conforter cette vision stratégique, et de bénéficier de l'appui financier de l'Etat, la communauté d'agglomération s'inscrira dans le cadre des nouveaux contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Les secteurs majeurs de consommations énergétiques étant le secteur résidentiel, suivi de celui du transport routier, l'objectif est de placer au centre des priorités communautaires la réduction de la consommation énergétique des bâtiments énergivores, d'accompagner la mise en place d'un modèle d'aménagement durable, de soutenir le développement de solutions innovantes de déplacement.

L'éclairage public est également une source importante de consommation énergétique et de pollution lumineuse. L'agglomération devra donc veiller à minimiser fortement ses consommations et à adapter l'éclairage sans laisser de côté les aspects sécuritaires induits. A ce titre, le marché public de performance énergétique est déployé pour assurer le passage en LED ou équivalents de l'ensemble des points lumineux et baisser la consommation d'énergie a minima de 45%. Les 4 villes aujourd'hui non concernées par la compétence communautaire pourront être sollicitées, après étude précise à mener, en vue de rejoindre cette ambition territoriale commune et qualitative.

Dans le cadre de sa gestion patrimoniale, l'agglomération vise également à réduire sa consommation d'énergie. C'est dans cet esprit que seront réalisés un centre aquatique en remplacement de 2 piscines énergivores existantes ou encore une isolation performante de ses locaux d'activités.

## **Accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique**

La communauté d'agglomération veut poursuivre le déploiement d'infrastructures et de services pour accompagner et favoriser au quotidien la transition énergétique, qu'il s'agisse de chaleur biomasse, solaire, géothermique ou fatale.

A ce titre, elle axera sa réflexion sur l'élaboration d'un Schéma Directeur des énergies renouvelables et de récupération, socle des politiques publiques nécessaire pour organiser et coordonner ses interventions et celles de ses partenaires. Cette réflexion pourra intégrer la prise de compétence concernant les réseaux de chaleur existants et permettre leur développement, voire la création de nouveaux.

